

## LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3221-3 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° DAJAP/2021/229 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Départemental ;

Vu l'arrêté AR-DAJAP/2021/573 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 et l'arrêté AR-DAJAP/2023/1115 du 13 octobre 2023 accordant délégation de signature à la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat Public ainsi qu'à certains agents de cette direction ;

Vu l'arrêté du 23 août 2017 portant organisation des services départementaux modifié successivement par les arrêtés du 25 octobre 2017, du 5 mars 2018, du 10 octobre 2018, du 13 décembre 2018, du 11 juin 2019, du 17 juillet 2019, du 28 octobre 2019, du 21 janvier 2020, du 31 août 2020, du 7 octobre 2020, des 2 et 23 décembre 2020, du 31 mai 2021, des 9 et 13 décembre 2021, du 20 septembre 2022, du 7 novembre 2022, du 22 mai 2023, du 26 octobre 2023 et du 21 novembre 2023 ;

### ARRETE

- ARTICLE 1.** Le tableau annexé à l'arrêté AR-DAJAP/2021/573 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 susvisé est remplacé par le tableau annexé au présent arrêté.
- ARTICLE 2.** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Département ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).
- ARTICLE 3.** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, communiqué à Monsieur le Payeur Départemental et publié sur le site internet départemental lenord.fr.

Signé électroniquement à Lille le 07/12/2023

Christian POIRET  
Président du Département du Nord

**Direction Générale Adjointe Partenaire et Ressources – Direction des Affaires Juridiques et de l’Achat Public**

Tableau annexé à l’Arrêté n° AR-DAJAP/2023/1274

<b>Direction Service</b>	<b>Nom et fonction du délégataire</b>	<b>Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l’article 1 de l’arrêté de base</b>	<b>Suppléance en cas d’absence ou d’empêchement</b>	<b>Référence de l’arrêté</b>
<b>Direction des Affaires Juridiques et de l’Achat Public</b>	Claude LEMOINE Directrice	Toutes les matières	Pour les points 5 et 8.3 : Marie VANHEMELRYCK ou Marie BONTEMPS	AR-DAJAP/2021/573
	Directeur Adjoint Poste vacant	Toutes les matières		
<b>Service Appui au Pilotage et Coordination</b>	Marie VANHEMELRYCK Responsable de Service	1 à 8 Sauf 8.2		AR-DAJAP/2021/573
	Marie BONTEMPS Responsable de Service Adjoint	1 à 8 Sauf 8.2		AR-DAJAP/2021/573
<b>Service Assemblées et Contrôle de la Légalité</b>	Vanessa VUJCIC Responsable de Service	1 à 7 8.1 (pour les marchés inférieurs à 25 000 € HT) 8-3 D1 D2 D3 D4 D5		AR-DAJAP/2021/573
	Poste vacant Responsable de Service Adjoint	1 à 7 8.1 (pour les marchés inférieurs à 25 000 € HT) 8-3 D2 D3 D4 D5		

**Direction Générale Adjointe Partenaire et Ressources – Direction des Affaires Juridiques et de l’Achat Public**

Tableau annexé à l’Arrêté n° n°AR-DAJAP/2023/1274

Direction Service	Nom et fonction du délégataire	Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l’article 1 de l’arrêté de base	Suppléance en cas d’absence ou d’empêchement	Référence de l’arrêté
<b>Pôle Juridique Affaires Sociales</b>				
Service administrateur Ad hoc	Nathalie LOISEAU Responsable de service	1 à 7 8.1 (pour les marchés inférieurs à 25 000 € HT) 8-3 D9 à D11	Cécilia BECUE ou Aurélien CAMUS ou Sue Ellen LANGLAIS ou Tim VAN DER VEKEN ou Marie VANHEMELRYCK ou Marie BONTEMPS ou <b>Kévin LE MERLUS</b>	AR-DAJAP/2021/573
Service conseil et contentieux politiques sociales	Cécilia BECUE Responsable de Service	1 à 7 8.1 (pour les marchés inférieurs à 25 000 € HT) 8-3 D9 à D11	En cas d’absence ou d’empêchement concomitant de la Responsable et du Responsable Adjoint :	AR-DAJAP/2021/573
	Aurélien CAMUS Responsable de Service adjoint	1 à 7 8.1 (pour les marchés inférieurs à 25 000 € HT) 8-3 D9 à D11	Nathalie LOISEAU ou Sue Ellen LANGLAIS ou Tim VAN DER VEKEN ou Marie VANHEMELRYCK ou Marie BONTEMPS ou <b>Kévin LE MERLUS</b>	AR-DAJAP/2023/393

**Direction Générale Adjointe Partenaire et Ressources – Direction des Affaires Juridiques et de l’Achat Public**

Tableau annexé à l’Arrêté n° AR-DAJAP/2023/1274

Direction Service	Nom et fonction du délégataire	Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l’article 1 de l’arrêté de base	Suppléance en cas d’absence ou d’empêchement	Référence de l’arrêté
<b>Pôle Juridique Affaires Générales</b>				
Service conseil et contentieux modes de gestion du service public	Tim VAN DER VEKEN Responsable de Service	1 à 7 8.1 (pour les marchés inférieurs à 25 000 € HT) 8-3 D9 à D10	Sue Ellen LANGLAIS ou Cécilia BECUE ou Aurélien CAMUS ou Nathalie LOISEAU ou Marie VANHEMELRYCK ou Marie BONTEMPS ou <b>Kévin LE MERLUS</b>	<b>AR-DAJAP/2023/1115</b>
Service conseil et contentieux affaires institutionnelles	Sue Ellen LANGLAIS Responsable de Service	1 à 7 8.1 (pour les marchés inférieurs à 25 000 € HT) 8-3 D9 à D10	En cas d’absence ou d’empêchement concomitant de la Responsable et du Responsable Adjoint :	<b>AR-DAJAP/2023/793</b>
	<b>Kévin LE MERLUS</b> <b>Responsable de Service Adjoint</b>	1 à 7 8.1 (pour les marchés inférieurs à 25 000 € HT) 8-3 D9 à D10	Tim VAN DER VEKEN ou Cécilia BECUE ou Aurélien CAMUS ou Nathalie LOISEAU ou Marie VANHEMELRYCK ou Marie BONTEMPS	<b>AR-DAJAP/2023/1274</b>

**Direction Générale Adjointe Partenaire et Ressources – Direction des Affaires Juridiques et de l’Achat Public**

Tableau annexé à l’Arrêté n° n°AR-DAJAP/2023/1274

Direction Service	Nom et fonction du délégataire	Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l’article 1 de l’arrêté de base	Suppléance en cas d’absence ou d’empêchement	Référence de l’arrêté
<b>Pôle Achat public</b>				
Service achats opérations travaux	<b>Marc DODRAY</b> <b>Responsable de Service</b>	1 à 7 8.1 (pour les marchés inférieurs à 25 000 € HT) 8-3 D2, D3, D6 à D8	Leslie DUPONT ou Frédérique BARBEAU ou Christelle POTIER ou Valentina DI NIZIO pour les points : D2, D3, D6 à D8	<b>AR-DAJAP/2023/1274</b>
	Responsable de Service adjoint Poste vacant	1 à 7 8.1 ((pour les marchés inférieurs à 25 000 € HT) 8-3 D2, D3, D6 à D8		
Service achats fournitures et services	Christelle POTIER Responsable de Service	1 à 7 8.1 (pour les marchés inférieurs à 25 000 € HT) 8-3 D2, D3, D6 à D8	En cas d’absence ou d’empêchement concomitant de la Responsable et de la Responsable Adjointe :	AR-DAJAP/2021/573
	Valentina DI NIZIO Responsable de Service adjoint	1 à 7 8.1 (pour les marchés inférieurs à 25 000 € HT) 8-3 D2, D3, D6 à D8	Leslie DUPONT ou Frédérique BARBEAU ou Marc DODRAY pour les points : D2, D3, D6 à D8	AR-DAJAP/2021/573

**Direction Générale Adjointe Partenaire et Ressources – Direction des Affaires Juridiques et de l’Achat Public**

Tableau annexé à l’Arrêté n° n°AR-DAJAP/2023/1274

Direction Service	Nom et fonction du délégataire	Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l’article 1 de l’arrêté de base	Suppléance en cas d’absence ou d’empêchement	Référence de l’arrêté
<b>Pôle Achat public (suite)</b>				
Service Procédure de la Commande Publique	Leslie DUPONT Responsable de Service	1 à 7 8.1 (pour les marchés inférieurs à 25 000 € HT) 8-3 D2, D3, D6 à D8	En cas d’absence ou d’empêchement concomitant de la Responsable et de la Responsable Adjointe :	AR-DAJAP/2021/573
	Frédérique BARBEAU Responsable de Service Adjoint	1 à 7 8.1 (pour les marchés inférieurs à 25 000 € HT) 8-3 D2, D3, D6 à D8	Christelle POTIER ou Valentina DI NIZIO ou Marc DODRAY pour les points : D2, D3, D6 à D8	AR-DAJAP/2021/573